

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12115
24 juin 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT
SUPPLEANT DE LA SUEDE AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général tient à signaler qu'il a reçu du représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 17 juin 1976, l'informant que Mme Eva Birgitta Nauckhoff-Lundberg a été nommée représentante suppléante de la Suède au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

